

Extrait du Lycée de la Côte d'Albâtre

<http://stvalery-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article405>

Crime contre l'humanité

- Réalisations d'élèves - Projets pédagogiques et travaux d'élèves - Devoir de mémoire - 1945 . La déportation , un bilan terrifiant -



Date de mise en ligne : mardi 17 mai 2005

Copyright © Lycée de la Côte d'Albâtre - Tous droits réservés

Crime contre l'humanité

Le crime contre l'humanité est reconnu comme l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation ou tout autre acte commis inhumain contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques raciaux ou religieux. Lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non la violation du droit d'un pays ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal, ou en liaison avec ce crime. Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles.

Pays	Population juive	Population juive déportée	Pourcentages
Allemagne	280 000	260 000	92,9 %
Pologne	3 300 000	3 000 000	90,9 %
Pays-Bas	120 000	105 000	87, %
Grèce	70 000	60 000	85,7 %
Roumanie	600 000	300 000	50 %
URSS	4 000 000	1 500 000	37,5 %
France	350 000	80 000	22,9